

# Formation de Conseiller(e) en quintessences florales du Dr Bach

## Fleurs de Soleil

### Dossier d'inscription

A renvoyer par mail à l'adresse suivante :

[lesfleursdesoleil@gmail.com](mailto:lesfleursdesoleil@gmail.com)



Cette formation s'effectue sur 16 matinées, sous le format visioconférence (zoom), les mercredis matin (et ponctuellement les mardis matin) de 9h à 12h30 (avec une pause de 15 min en milieu de matinée).

#### Dates des sessions 2023 - 2025 :

mercredi 13 septembre 2023  
mercredi 11 octobre 2023  
mercredi 15 novembre 2023  
mercredi 13 décembre 2023  
mercredi 17 janvier 2024  
mardi 13 février 2024  
mercredi 6 mars 2024  
mercredi 17 avril 2024

mercredi 8 mai 2024  
mercredi 5 juin 2024  
mercredi 10 juillet 2024  
mercredi 4 septembre 2024  
mercredi 2 octobre 2024  
mercredi 6 novembre 2024  
mercredi 4 décembre 2024  
mercredi 8 janvier 2025

En cas d'absence à une session, le support audio sera accessible pendant une durée d'un mois pour un rattrapage en toute sérénité.

Merci de cocher les affirmations suivantes, pour confirmer votre accord :

- J'ai pris connaissance du " Programme des Fleurs de Soleil" (document joint).
- J'ai pris connaissance de la fiche d'évaluations et validation Fleurs de Soleil (document joint).
- Je m'inscris au cycle complet de 2023/2025 qui commence le mercredi 13 septembre 2023.
- J'autorise l'enregistrement (audio et/ou vidéo) des sessions pour les personnes qui ne peuvent pas assister à la matinée de formation.



La formation “Conseiller(e) en quintessences florales du Dr Bach” se déroulera sous réserve de cinq participants minima. En cas d’annulation les chèques seront conservés pour une date ultérieure ou détruits (selon votre demande).

Votre inscription ne sera définitive qu’après réception des 16 chèques de 50 euros (8 au nom de Sandra Vermard et 8 au nom d’Eva Santiago). L’inscription engage au paiement de toutes les mensualités jusqu’à la fin de la formation. En cas d’interruption de la formation pour raison personnelle, la reprise des cours se fera sur une formation ultérieure. Le remboursement ne pourra être effectif qu’en cas de force majeure.

Dates d’encaissement des chèques : Tous les débuts de mois de septembre 2023 à Décembre 2024.

Les chèques sont à envoyer par courrier à l’adresse suivante :



Ils pourront également être remis en mains propres à l’une des deux formatrices.

Si vous rencontrez des difficultés financières, il y a possibilité d’adapter les échelonnements de paiement.

Merci de nous contacter pour voir cela ensemble.

Nom :  
Prénom :  
Adresse email :  
Téléphone :  
Profession :

Date et signature

